



Communauté de Communes
Charmes – Saint Georges

Procès verbal du Conseil de Communauté du 26 septembre 2012

<i>Nombre de Conseillers</i>		Le jeudi 26 septembre, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry AVOUAC ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 10 septembre 2012 .
<i>En exercice</i>	18	
<i>Présents</i>	12	
<i>Votants</i>	14	

Etaient Présents :

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pierrette PRIEUR, Christine LUCCHESI, Alain PONTAL, Michel PIROT, Jean-Marie TERRASSE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Geneviève PEYRARD, Maryse BANC, Pierre PRADEL,

Absents représentés :

Bernadette CLEMENT (pouvoir à Thierry AVOUAC) ; Sandrine ROCH (pouvoir à Bernard BERGER)

Secrétaire de séance :

Alain PONTAL

Monsieur le Président accueille les élus et le public.

Monsieur PONTAL débute la lecture du procès verbal de la séance du 21 juin 2012.

Ce dernier est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose aux élus d'approuver les modifications apportées à l'ordre du jour :

- suppression du point « Reprise des appartements par la Commune de St Georges »
- suppression du point « Partenariats avec collectivités européennes : Recrutement d'un agent »
- ajout du point « Marché public - création d'un réseau de transfert Chateauroux STEP - lot 2 avenant 1 »

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de commencer l'ordre du jour.

1. Retrait du SMEOV

Délibération n°38/2012

Le Président rappelle au Conseil, que par courrier daté du 24 juillet 2012, la Communauté de Communes les 2 Chênes a signalé au Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux son intention de quitter le syndicat tout en se maintenant dans le dispositif CDRA/CDDRA.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en cohérence des compétences avec Rhône Crussol. De plus, le Smeov travaille actuellement pour partie sur la mise en place du SCOT Centre Ardèche, alors que les 2 Chênes adhèrent déjà au SCOT Rovaltain. L'intérêt de la participation à ce Syndicat est dès lors compromis.

Le Président propose par conséquent aux membres du Conseil de valider l'hypothèse du retrait du SMEOV au 31 décembre 2012.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **DECIDE** de demander au Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux de délibérer pour valider le retrait des 2 Chênes.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à ce dossier.

2. Participation au Congrès des Maires de France 2012

Délibération n°39/2012

Le Président rappelle au Conseil que le Congrès des Maires de France 2012 se tiendra les 20, 21 et 22 novembre prochains. Cette année, la Communauté de Communes sera représentée par 2 Vice Présidents.

Le Président explique qu'aux termes des dispositions des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délibération doit conférer un mandat spécial aux élus et fixer le régime de remboursement des frais.

Le Président propose par conséquent au Conseil de valider l'octroi de ces mandats spéciaux et propose un remboursement aux « frais réels » sur production des justificatifs originaux (nuitée, transport, repas).

M. BERGER estime qu'il conviendrait d'inclure dans la délibération la prise en charge d'un agent qui assistera également au Congrès des Maires avec les élus.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **DECIDE** d'octroyer un mandat spécial aux 2 Vice Présidents qui représenteront la Communauté de Communes pendant le Congrès des Maires de France 2012
- **DECIDE** de mettre en place pour ces deux élus un régime de remboursement aux « frais réels » sur production des justificatifs originaux (nuitée, transport, repas)
- **AUTORISE** le Président à signer un ordre de mission pour l'agent de la Communauté qui assistera au Congrès des Maires et sera remboursé sur une base forfaitaire réglementaire
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

3. Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe

Délibération n°40/2012

Le Président expose au Conseil de Communauté qu'un agent de la Communauté de Communes a cumulé des contrats à durée déterminée depuis le 17 décembre 2007.

Aussi serait-il souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe d'une durée hebdomadaire de 18 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil de communauté

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	13 Voix POUR	0 Voix CONTRE	1 Abstention M.BONNEFOY
-----	--------------	---------------	----------------------------

DECIDE

- de créer à compter du 1^{er} décembre 2012 un poste d'adjoint technique de 2^e classe, échelle 3 de rémunération, de 18 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Communauté,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.

4. Nouveau règlement et nouveaux tarifs des salles polyvalentes

Délibération n°41/2012

Le Président expose au Conseil qu'il y a lieu d'actualiser et de clarifier le système de location des salles de l'Oustaou et de Chateaurouge.

Le règlement unique, les conventions de location et les attestations de location ont été modifiés. De même, une tarification à la demi-journée à l'Oustaou est proposée sur le modèle de ce qui est fait à Chateaurouge.

Le règlement et les tarifs à la demi journée à Charmes seront applicables au 1^{er} octobre 2012 pour les locations enregistrées à partir de cette date.

Le Président propose au Conseil d'approuver le règlement de location des salles des fêtes, ainsi que les diverses conventions qui s'y rapportent, et de valider les nouveaux tarifs (tarification demi-journée à l'Oustaou).

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le nouveau règlement des salles des fêtes, et les diverses conventions qui s'y rapportent
- **DIT** que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2012 pour les locations enregistrées à partir de cette date
- **APPROUVE** les tarifs proposés (demi journée à l'Oustaou) qui seront applicables au 1^{er} octobre 2012 pour les locations enregistrées à partir de cette date
- **DIT** qu'un exemplaire des tarifs, du nouveau règlement et des conventions est annexé à la présente délibération, le détail de chaque document n'étant pas repris dans ladite délibération (10 pages annexées).

5. Subvention exceptionnelle : MJC fête de la science 2012

Délibération n°42/2012

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que La MJC 3 rivières organisera la fête de la science du 8 au 12 octobre 2012 à la maison communale de St Georges.

Une subvention de 2 000 € a été demandée par l'association.

Le budget global de cette manifestation est joint à la délibération.

Eu égard à l'intérêt public local de cet événement, le Président propose au Conseil de participer à son financement en validant l'octroi de cette subvention de 2 000 €.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au bénéfice de la MJC 3 Rivières pour l'organisation de la Fête de la Science 2012
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

6. Délégation à titre gracieux des transports scolaires de Chateaurouge vers St Georges : prolongation de la convention avec le Département

Délibération n°43/2012

Le Président expose au Conseil de Communauté que la convention de délégation de compétence à titre gracieux pour les transports entre Chateaurouge et l'école élémentaire de St Georges Les Bains est arrivée à échéance le 31 août 2012.

Il est par conséquent proposé aux membres du Conseil d'autoriser la signature de l'avenant pour la prolongation de cette convention avec le Conseil général jusqu'au 30 août 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la signature de l'avenant pour la prolongation de la Convention organisant la délégation des transports scolaires de Chateaurouge vers St Georges Les Bains.

7. Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF de l'Ardèche

Délibération n° 44/2012

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à son terme le 31 décembre 2011.

Aussi, il conviendrait d'approuver le renouvellement de ce contrat en autorisant, conjointement avec la Commune de SOYONS, la signature du nouveau CEJ avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche (CAF).

Ce contrat, d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, est susceptible de permettre à la Communauté de Communes de bénéficier d'un soutien financier de la CAF au titre des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

M.BERGER prend la parole et explique que, compte tenu du fait qu'au 31 décembre 2013, les 2 Chênes devraient rejoindre Rhône Crussol, il aurait préféré que la durée du CEJ ne dépasse pas cette date. Il s'abstiendra pour cette raison. Il affirme toutefois qu'il est favorable à la signature du contrat sur le principe ; c'est la durée qui pose problème selon lui.

Le Président propose au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer le futur CEJ.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	12 Voix POUR	0 Voix CONTRE	2 Abstentions M.BERGER (pouvoir Mme ROCH)
-----	--------------	---------------	--

➤ **AUTORISE** le Président à signer conjointement avec la Commune de SOYONS le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche pour la période 2012-2015.

8. Signature du contrat Doux Rhône Eyrieux 2012-2014

Délibération n° 45/2012

Le Président expose au Conseil que le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable sur le territoire « DOUX-RHONE-EYRIEUX » a été validé par la commission permanente du Conseil Général.

Ce contrat précise l'engagement financier du Département pour les années 2012-2014.

Les projets de la Communauté de Communes, à savoir les travaux de protection de la source de Presles, le renouvellement de la conduite AEP au niveau de la traversée du village de St Georges et le remplacement des branchements en plomb, feront l'objet d'une aide du département à hauteur de 30% pour le premier et 20% pour les deux autres.

Le Président propose aux membres du Conseil d'autoriser la signature de ce contrat.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

➤ **AUTORISE** le Président à signer le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable 2012-2014 avec le Conseil général

9. Présentation du rapport annuel d'activité du service de l'eau et de l'assainissement

Délibération n° 46/2012

Le Président expose au Conseil que conformément aux dispositions de la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi BARNIER, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'adduction d'eau potable et d'assainissement doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté est donc appelé à émettre un avis sur ce rapport.

Ensuite, le rapport et l'avis du Conseil seront mis à la disposition du public, au secrétariat de la Communauté de Communes.

Une synthèse du rapport ainsi qu'une note de l'agence de l'eau sont jointes.

Les membres du Conseil sont appelés à émettre un avis favorable sur ce rapport.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

- **DIT** avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité du service de l'eau et de l'assainissement
- **EMET** un avis favorable sur ce rapport
- **DIT** que cet avis et ce rapport seront mis à la disposition du public

10. DM n°1 BUDGET AEP

Délibération n° 47/2012

Le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif AEP 2012 car deux dépenses n'ont pas été prévues :

La mise à disposition de l'agent Environnement de la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence AEP et les honoraires du cabinet d'étude chargée d'une mission AVP pour l'extension du réseau AEP quartier Lagrange.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-après décrites :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/023	Virement à la section d'investissement	- 2 000,00 €
c/621	Personnels extérieurs	+ 2 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
c/203	Frais d'études	+ 1 200,00 €
c/2315	Immobilisations en cours	- 3 200,00 €
Recettes d'investissement		
c/021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 000,00 €

11. Réalisation de l'emprunt au budget AEP 2012

Délibération n° 48/2012

Le Président expose aux élus qu'en vertu de la délibération n°25/2012 du 12 avril 2012, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour financer le programme d'investissement du budget AEP.

Le montant emprunté est de 130 000 €, remboursable en 120 mois, à un taux fixe de 4.18%. Les échéances de remboursement du prêt seront semestrielles et le montant de la Commission d'intervention est de 500 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté de donner acte de la communication relative à la réalisation de cet emprunt.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **DONNE ACTE** de la communication qui lui a été faite par rapport à la réalisation de l'emprunt au budget AEP 2012.

12. Marché public pour la création d'un réseau de transfert Chateaurouge-STEP ; Lot 2 avenant n°1

Délibération n° 49/2012

Le Président expose que lors de la réunion préparatoire pour les travaux d'assainissement « Transfert CHATEAUROUGE STEP », des inquiétudes ont émergé quant à l'absence de solution « anti gel » au niveau de la conduite qui passera sous le pont du Turzon.

Cette solution technique (canalisation calorifugée) apparaît désormais incontournable, pour la pérennité de la conduite au niveau de l'encorbellement.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de Communauté est amené à se prononcer pour valider l'avenant ci-après (le devis présentant la solution technique est joint à la délibération).

AVENANT n°1 – Lot n°2 CANALISATIONS DE REFOULEMENT ET DEMANTELEMENT DE L'ANCIENNE STEP:

MARCHE DE BASE	47 960,00 € HT
Chiffrage solution avec conduite calorifugée en encorbellement	+ 6 642,00 € HT
TOTAL HT	54 602,00 € HT
TVA	10 701,99 €
Total TTC	65 303,99 € TTC

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant concernant le lot 2 du marché pour la création d'un réseau de transfert à Chateaurouge.

13. Etat des marchés signés du 16/02/2012 au 19/09/2012

22/02/12	CDC	GONCALVES & FILS	583,05 €	Fournit et mise en place terre végétale niveler le terrain	LC	LC_12022012
27/02/12	CDC	Régie Voyage Drôme	160,00 €	Transport scolaire mat St Georges vers Gymnase Le Po	LC	LC_13022012
17/02/12	CDC	ECOPLAN	1 435,20 €	Diagnostic/propo° tvx:Eclairage Stade Charmes et chen	LC	LC_14022012
mars-12						
05/03/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	170,00 €	Transport scolaire Mat St Georges vers St Julien en St	LC	LC_15032012
09/03/2012	FRICHE	DEGUILHEM	2 332,20 €	Etude Géomètre	LC	LC_16032012
15/03/2012	CDC	RTM International	2 241,30 €	Achat AUTOLAVEUSE Cleanfix électrique RA300E	LC	LC_17032012
avr-12						
02/04/2012	CDC	SPORT AVENUE	1 719,50 €	T-Shirt enfants et adultes couleur 150gr et logo cœur-fê	LC	LC_18042012
05/04/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	159,00 €	24/05: 2 navettes de Primaire St Georges vers Gymnas	LC	LC_19042012
05/04/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	520,00 €	27/04: 2 cars de la Mat Charmes vers Privas	LC	LC_20042012
05/04/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	395,00 €	27/06: 1 car du Primaire Charmes vers Vassieux en Ver	LC	LC_21042012
06/04/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	99,00 €	26/04: 1 car Primaire St Georges vers Piscine Beaucha	LC	LC_22042012
10/04/2012	CDC	ECOPLAN	897,00 €	Mission faisabilité - Eclairage Tennis Charmes	LC	LC_23042012
ANNULEE						
23/04/2012	CDC	RC PLOMBERIE CHAL	1 035,26 €	Remplacement VMC Vestiaires foot Charmes	LC	LC_25042012
25/04/2012	CDC	BAUMELA FREDERIC	475,09 €	Installation gâche électrique oirte entrée crèche	LC	LC_26042012
27/04/2012	CDC	DEPAN INFO SERVICE	12 076,01 €	Parc Informatique des écoles	LC	LC_27042012
30/04/2012	CDC	BPE	1 474,60 €	73 Dictionnaires, passages en 6eme Ecoles CC 2 chênes	LC	LC_28042012
mai-12						
09/05/2012	CDC	DEPAN INFO SERVICE	106,44 €	Réseau PC maternelle Charmes	LC	LC_29052012
10/05/2012	CDC	KGMAT	2 475,83 €	Jeu Soleil 2-6 ans Maternelle St Georges	LC	LC_30052012
11/05/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	270,00 €	15/05: 1 car Primaire St Georges vers Alboussière	LC	LC_31052012
11/05/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	270,00 €	25/05: 1 car Primaire St Georges vers Alboussière	LC	LC_32052012
15/05/2012	CDC	ADEN 4D	215,28 €	Dératisation ponctuelle bureaux-stockage	LC	LC_33052012
15/05/2012	CDC	MARTY Sports	569,30 €	Mini Basket mural - Primaire Charmes	LC	LC_34052012
15/05/2012	CDC	CAMIF	1 132,79 €	Module Sportif enfant - Pimaire Charmes	LC	LC_35052012
15/05/2012	CDC	SAS SEDI	943,64 €	1 Table bois - Primaire St Georges	LC	LC_36052012
30/05/2012	CDC	ECOPLAN	1 794,00 €	Diagnostic éclairage: Gymnase + Tennis Charmes	LC	LC_37052012
juin-12						
13/06/2012	CDC	E2S Compagny	28 070,12 €	Aménagement d'un Skate Park à Charmes	LC	LC_39062012
13/06/2012	CDC	DEPAN INFO SERVICE	1 746,16 €	Pack Maintenance 40h ou 3 ans	LC	LC_40062012
13/06/2012	CDC	DEPAN INFO SERVICE	191,36 €	Materiel informatique maintenance Cantine Charmes	LC	LC_41062012
18/06/2012	CDC	POMAREL	1 537,59 €	Plan fertilisation pour la campagne	LC	LC_42062012
22/06/2012	CDC	Menuiserie NURY	956,80 €	Sécurité Salle des fête OUSTAOU	LC	LC_43062012
juil-12						
02/07/2012	CDC	STE PABION	238,05 €	Materiel divers services technique	LC	LC_44062012
10/07/2012	CDC	MOELLON VERT	15 840,00 €	Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase		
12/07/2012	AEP	RCI	9 568,00 €	Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux Source de Presles		
13/07/2012	CDC	HORIS service	685,32 €	Pièces réparation lave vaisselle maternelle st georges	LC	LC_45072012
17/07/2012	CDC	ALTRAD MEFRAN	1 577,50 €	Pare Ballon école Paul PAYA	LC	LC_46072012
30/07/2012	CDC	EURL BRAVAIS romair	1 081,77 €	Chauffe eau local patrimoine	LC	LC_47072012
août-12						
03/08/2012	CDC	APAVE	7 355,40 €	Mission CSPS et Contrôle technique Extension du Gym	LC	LC_48082012
06/08/2012	AEP	RAMPA TP	110 743,62 €	Marché pour le renforcement AEP Traversée ST Georges		
10/08/2012	STEP	TOTAL MARCHE	105 195,38 €	Marché pour la création d'un réseau de transfert Chateaurouge STEP		
	STEP	VEOLIA EAU	47 835,22 €	Lot 1 : Poste de refoulement et équipements électromécaniques		
	STEP	RAMPA TP	57 360,16 €	Lot 2 : Canalisations de refoulement et démantèlement ancienne station		
21/08/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	95,00 €	95€ les lundis du 17/09/12 au 18/02/2013 Maternelle stg	LC	LC_49082012
21/08/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	190,00 €	190€ les lundis du 10/09/12 au 22/10/12 Primaire Charr	LC	LC_50082012
21/08/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	165,00 €	165€ les lundis et jeudis du 10/09 au 25/10 Prim ST Ge	LC	LC_51082012
21/08/2012	CDC	Régie Voyage Drôme	101 puis 202€	101€ jeudis du 13/09 au 25/10 puis 202€ jusqu'au 27/06	LC	LC_52082012
30/08/2012	CDC	SARL MNO Sud Est	0,60 €/kg	Traitement des déchets d'équipements électriques et él	LC	LC_53082012
sept-12						
05/09/2012	CDC	APAVE	350,00 €	Vérifications sécurité installation électrique	LC	LC_54092012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 19h10.

Le Président
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC